

REGION WALLONNE

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 janvier 2001 relative à la mise en œuvre des Commissions consultatives communales d'Aménagement du Territoire;

Vu la délibération du Conseil communal de Waremme du 1^{er} mars 2004 proposant l'institution de sa commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et chargeant le Collège des Bourgmestre et Echevins de lancer l'appel public ;

Vu l'appel public qui s'est déroulé du 03 mars 2004 au 7 avril 2004 ;

Vu la délibération du Conseil communal de Waremme du 24 mai 2004 proposant la désignation du président, des membres et des suppléants de la CCAT ;

Considérant que le quart communal de la commission est composé d'une manière proportionnelle à l'importance des forces politiques existant au sein du Conseil communal ;

Que les autres membres de la Commission assurent la représentation des intérêts énoncés à l'article 7 § 3 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine ;

Considérant enfin que la commune compte 13.807 habitants, qu'en conséquence, outre le président, la commission doit être composée de 16 membres que le conseil communal peut désigner un ou plusieurs suppléants à chaque membre ;

Considérant dès lors que la proposition du Conseil communal de Waremme du 24 mai 2004 est conforme au prescrit décretaal ;

ARRETE

Article 1^{er} – La composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Waremme, telle qu'elle est contenue dans la délibération du Conseil communal du 24 mai 2004 est approuvée.

Est désigné en qualité de président de la Commission : Monsieur Robert MEUREAU

Sont désignés en qualité de représentants du quat communal :

Effectif	1^{er} suppléant
René BRAIBANT	Auguste ROBERT
Ariane HEBETTE	Monique PYPOPS
Jacques VRANKEN	Fattah EL-HANI
Marie-Claire BINET	Frederic DELCHAMBRE

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux et/ou environnementaux

Effectif	1^{er} suppléant
1. M. Freddy LEMACHE	1 ^{er} M. Edmond PARENT 2 ^{ème} M. Olivier DOZIN
2. M. André HOUGARDY	1 ^{er} M. Pierre MONJOIE 2 ^{ème} M. Raphaël TERREUR
3. Mme Arlette CHARLIER	M. Michel VILLEE
4. M. Marcel VANHOVE	M. Joseph BAILLY
5. M. Cédric LIBERT	M. Raphaël HENDRICKX
6. Mme Sabine PHILIPPART	1 ^{er} M. Jean-Marie BODEN 2 ^{ème} Mme Sylvie DUCHESNE 3 ^{ème} Cédric NAVETTE
7. M. Thierry PLUYMERS	Mme Marie Paule VANVINCKENROYE
8. M. Jean-Louis PETRY	M. René LEDURE
9. Mme Véronique DEVALERIOLA	M. Antoine LEJEUNE
10. M. André MUSIQUE	M. Jean-Luc CROCHET
11. Mme Christiane STREIGNAERTS	M. Léon LEDENT
12. M. Henri RICHARD	M. François Xavier DELLA FAILLE DE LEVERGHEM

Article 2 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au Collège des Bourgmestre et Echevins de Waremme.

Fait à Namur, le

07 OCT. 2004

André ANTOINE
Ministre du Logement, des Transports et
du Développement territorial